

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-U59-33**  
**ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE**  
**CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**  
**CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LES LOTS PROJETÉS 6 611 965 ET 6 611 966 DU**  
**CADASTRE DU QUÉBEC RUE MADELEINE - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION**  
**UNIFAMILIALE JUMELÉE - ZONE HA-500 ET HT-413**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

*La Résolution numéro 2024-U59-33 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur les lots projetés 6 611 965 et 6 611 966 du cadastre du Québec Rue Madeleine - Construction d'une habitation unifamiliale jumelée - Zone Ha-500 et Ht-413 a été adoptée par le conseil de la Ville le 18 juin 2024 et est entrée en vigueur le 16 août 2024.*

Un certificat de conformité a été émis le 16 août 2024 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 juin 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 septembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe